



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 25 OCTOBRE 2022

Marché de Namur : circulation à deux roues interdite

Comme chacun et chacune le sait, le marché de Namur est un lieu de déambulation piétonne particulièrement serein et accueillant. Adultes, enfants et personnes âgées s’y promènent le samedi avec un sentiment de liberté agréable.

La Ville de Namur rappelle toutefois que dans cet espace piéton, vu l’affluence, il est interdit de faire du vélo ou de la trottinette, pour des raisons de sécurité évidentes. Marcher en tenant son deux-roues à la main reste cependant autorisé.

Une nouvelle signalétique est apposée aux diverses entrées du marché hebdomadaire pour rappeler cette interdiction. Cette mesure restera en vigueur à Namur, les samedis de 8h à 17h, soit durant toute la période de piétonnisation. Des sanctions seront désormais appliquées en cas de non-respect, il y va de la sécurité de toutes et tous.



Marché de Namur et piétonnier

Contact presse :

Xavier-Hugues DETAILLE – DPS – Cellule Occupation commerciale
081 24 72 99 ou via xavierhugues.detaille@ville.namur.be